Soutien aux associations culturelles

La Communauté de Communes contribue au rayonnement de la culture sur son territoire en soutenant financièrement les initiatives locales et les associations.

Les associations à vocation culturelle peuvent déposer leur **dossier de demande de subvention** de fonctionnement en renvoyant le formulaire accessible ici après avoir pris connaissance du règlement.

Conventionnements

La Communauté de Communes Buëch-Dévoluy a co-signé en 2020 une convention triennale avec la commune de Veynes et la compagnie théâtrale du Pas de L'Oiseau portant sur un projet visant à développer le théâtre dans l'intercommunalité, par la diffusion de spectacles, la sensibilisation des publics à cet art, la pratique.

Sont programmés dans ce cadre : la découverte du théâtre pour les scolaires, la tournée des villages, le festival « La Fureur de Dire », des ateliers et des spectacles au Quai des Arts à Veynes.

La Communauté de Communes Buëch-Dévoluy signe chaque année une convention avec l'Espace Culturel de Chaillol portant sur le soutien financier aux week-ends musicaux de janvier à juin, et au festival en juillet et août.

De ce fait, toutes les communes du territoire bénéficient d'une programmation musicale variée et de qualité.